Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Produit: Schroder GAIA Cat Bond

Identifiant d'entité juridique: 549300MYKDUYVX3W6F39

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? Oui Х Non Il a réalisé des investissements durables Il promouvait des caractéristiques ayant un objectif environnemental: % environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables et réalisés dans des activités sur le plan environnemental au titre économiques qui sont considérées de la taxinomie de l'UE comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne ayant un objectif environnemental sont pas considérées comme durables et réalisés dans des activités sur le plan environnemental au titre économiques qui ne sont pas de la taxinomie de l'UE considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social Il a réalisé des investissements durables Il promouvait des caractéristiques E/S, ayant un objectif social: \_\_ % mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852. qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la

taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment ont été respectées. Le Compartiment a investi :

- au moins 80 % de ses actifs dans des investissements liés aux catastrophes naturelles et/ou aux risques de la vie dans le but de réduire les conséquences négatives de ces événements, de contribuer à la reconstruction des économies et des sociétés après leur survenue et d'augmenter ainsi leur résilience à l'avenir ;
- au moins 50 % de ses actifs dans des investissements liés aux risques météorologiques dans le but de réduire les conséquences négatives de ces événements, de contribuer à la reconstruction des économies et des sociétés après leur survenue, d'augmenter ainsi leur résilience à l'avenir et d'atténuer potentiellement les conséquences du changement climatique ;
- au moins 5 % de ses actifs dans des investissements destinés à remédier à l'absence de couverture d'assurance accessible contre les catastrophes naturelles.

Le Compartiment a également conservé un score de durabilité absolu positif, suivant le système de notation du Gestionnaire d'investissement. Cela signifie que le score moyen pondéré du Compartiment sur une période de six mois glissants jusqu'à la fin de la période de référence était supérieur à zéro, sur la base des données de fin de mois.

Le score de durabilité est mesuré par l'outil exclusif de Schroders, qui fournit une estimation de l'« impact » net qu'un sponsor de transactions peut créer en termes de « coûts » ou « bénéfices » sociaux et environnementaux. Pour ce faire, il utilise certains indicateurs relatifs à ce sponsor et quantifie les incidences positives et négatives pour obtenir une mesure théorique globale de l'effet que le sponsor sous-jacent concerné peut avoir sur la société et l'environnement. Pour ce faire, il utilise des données tierces, ainsi que les estimations et hypothèses propres à Schroders et le résultat peut différer d'autres outils et mesures de durabilité. Des exemples de ces indicateurs incluent les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et les salaires comparés au minimum vital.

Le résultat est exprimé sous la forme d'une note globale des indicateurs de durabilité pour chaque sponsor, en particulier un pourcentage notionnel (positif ou négatif) des ventes du sponsor sous-jacent concerné. Par exemple, un score de + 2 % signifie qu'un sponsor contribue à hauteur de 2 \$ à l'impact positif notionnel relatif (c'est-à-dire les avantages pour la société) pour 100 \$ de ventes. Le score de durabilité du Compartiment est calculé à partir des scores de tous les sponsors du portefeuille du Compartiment mesurés par l'outil exclusif de Schroders.

La période de référence pour ce Compartiment est comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 30 septembre 2023.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### • Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Gestionnaire d'investissement a surveillé la conformité à la caractéristique visant à investir au moins : 80 % de ses actifs dans des investissements liés aux catastrophes naturelles et/ou aux risques de la vie ; 50 % de ses actifs dans des investissements liés aux risques météorologiques ; et 5 % de ses actifs dans des investissements destinés à remédier à l'absence de couverture d'assurance accessible contre les catastrophes naturelles en utilisant un système d'exploitation tiers pour les professionnels de l'investissement, sous la supervision d'une équipe interne de conformité du portefeuille.

Le score de durabilité absolu positif du Compartiment pour la période de référence était de 0,9 %.

Le score de durabilité est calculé sous la forme d'un pourcentage notionnel, tel que décrit ci-dessus.

Au cours de la période de référence, les 5 principaux indicateurs de l'outil exclusif de Schroders qui ont contribué de manière positive au score de durabilité du Compartiment étaient :

- l'inclusion financière : estimation des avantages sociétaux de la prestation de services financiers sur les populations locales. Attribué proportionnellement à la part de marché de la société dans les recettes globales ;
- les salaires élevés : estimation de l'avantage sociétal de rémunérer le personnel au-delà du minimum vital local (pour les régions dans lesquelles elles opèrent). Attribué proportionnellement à l'excédent que les sociétés versent à leurs employés par rapport au salaire moyen ;
- les infrastructures : estimation des avantages sociétaux associés à l'investissement dans les infrastructures. Attribué proportionnellement aux dépenses d'infrastructure d'un pays via des données de formation brute du capital (FBC) ; la médecine : estimation des avantages sociétaux découlant de la valeur sociale supplémentaire que la vente de ces produits et services apporte à l'économie au sens large. Attribué proportionnellement à l'implication de la société dans la chaîne de valeur des soins de santé et à la part de marché de la société dans les recettes globales du sous-secteur ; et
- la médecine : estimation des avantages sociétaux découlant de la valeur sociale supplémentaire que la vente de ces produits et services apporte à l'économie au sens large. Attribué proportionnellement à l'implication de la société dans la chaîne de valeur des soins de santé et à la part de marché de la société dans les recettes globales du sous-secteur ; et
- la stabilité sociopolitique : estimation des avantages sociétaux qu'un pays politiquement et socialement stable peut offrir en soutenant un environnement commercial favorable et en attirant des investissements, contribuant ainsi à la croissance économique à long terme.

Le Gestionnaire d'investissement a surveillé la conformité à la caractéristique visant à maintenir un score de durabilité absolu positif en se référant au score de durabilité moyen pondéré du Compartiment dans l'outil exclusif de Schroders sur une période glissante de six mois jusqu'à la fin de la période de référence, sur la base des données de fin de mois. Le score global de durabilité regroupe l'effet des indicateurs de durabilité, y compris, notamment, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et les salaires comparés au minimum vital.

Le Compartiment a également appliqué certains critères d'exclusion, dont le Gestionnaire d'investissement a vérifié le respect en permanence via le cadre de conformité du portefeuille.

·... et par rapport aux périodes précédentes ?

### Score de durabilité

Ce tableau détaille le score de durabilité du Compartiment, en glissement annuel.

Période	Compartiment (%)
Octobre 2022 - septembre 2023	0,9
Octobre 2021 - septembre 2022	0,8



• Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment ne s'étant pas engagé à réaliser des investissements durables, cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.

### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

• Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans les informations précontractuelles publiées du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement n'est actuellement pas en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité car ces indicateurs ne s'appliquent qu'aux investissements dans des sociétés, des titres de dette souveraine et l'immobilier.

En raison de la nature des actifs du Compartiment, à savoir des titres assurantiels et des

instruments dérivés financiers exposés aux risques de catastrophe, le Gestionnaire d'investissement ne peut prendre en compte que les incidences négatives applicables à cette catégorie d'actifs. Le Gestionnaire d'investissement a exclu de ses portefeuilles certains sponsors de transactions et certaines catégories de risque qui, selon lui, sont susceptibles d'avoir des incidences négatives importantes sur la société.

Le Compartiment a également exclu les transactions ILS qui sont sponsorisées par les sociétés suivantes sur une base autonome :

- Environnemental : Sociétés impliquées dans l'extraction et la production de combustibles fossiles (y compris, notamment, le forage pétrolier et les mines de charbon) ou la production d'électricité à partir du pétrole et du gaz.
- Social : Sociétés des secteurs suivants : alcool, tabac, jeux d'argent, divertissement pour adultes, armes conventionnelles, armes à feu civiles et armes nucléaires.

En outre, le Compartiment a exclu certaines catégories de risque de son portefeuille : loterie, assurance hypothécaire, polices d'assurances-vie rachetées et actes de terrorisme isolés.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Au cours de la période de référence, les 15 principaux investissements ont été :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VOUSSOIRRE_JULY_2022_SIDECAR	Financier	1,74	Bermudes
URSA RE II LIMITED FRN 144A 9.3859% 07 Dec 2023	Financier	1,71	Bermudes
NAKAMA RE LTD 1 FRN 144A 7.4829% 13 Oct 2026	Financier	1,58	Singapour
ALAMO RE LTD A FRN 144A 12.6154% 07 Jun 2024	Financier	1,48	Bermudes
FLOODSMART RE LTD 19.0129% 01 Mar 2024	Financier	1,28	Bermudes
MYSTIC RE IV LTD 15.1854% 10 Jan 2028	Financier	1,19	Bermudes
SUSSEX CAP UK PCC LTD 13.8154% 08 Jan 2025	Financier	1,18	Royaume-Uni
EVERGLADES RE II LTD 11.3329% 15 May 2028	Financier	1,11	Bermudes
CAPE LOOKOUT RE LTD 9.1354% 22 Mar 2024	Financier	0,99	Bermudes
KILIMANJARO III RE LTD A FRN 144A 5.25% 25 Jun 2025	Financier	0,96	Bermudes
EVERGLADES RE II LTD 11.0929% 15 May 2028	Financier	0,95	Bermudes
MERNA REINSURANCE II LTD 10.9459% 08 Jul 2024	Financier	0,94	Bermudes
GALILEO RE LTD 15.3159% 08 Jan 2024	Financier	0,92	Bermudes
MONA LISA RE LTD 12.4354% 08 Jul 2025	Financier	0,91	Bermudes
FLOODSMART RE LTD 11.25% 25 Feb 2025	Financier	0,91	Bermudes

En raison de la structure de ces actifs, le « Pays » indiqué dans le tableau ci-dessus représente le domicile du véhicule d'investissement. L'exposition au risque pays des investissements sous-jacents diffère généralement du pays de domiciliation.

Le « Secteur » indiqué représente le fait qu'il s'agit d'entités ad hoc créées afin de réduire le risque.

La liste ci-dessus représente la moyenne des participations du Compartiment à chaque fin de trimestre au cours de la période de référence.

Les investissements les plus importants et les % des actifs mentionnés ci-dessus proviennent de la source de données du Livre des investissements de Schroders (Investment Book of Record, IBoR). Les investissements les plus importants et les % des actifs détaillés ailleurs dans le Rapport annuel audité proviennent du Livre comptable (Accounting Book of Record, ABoR) tenu par l'agent administratif. En raison de ces différentes sources de données, il peut y avoir des différences marginales dans les investissements les plus importants et les % des actifs en raison des différentes méthodes de calcul de ces différentes sources de données.



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### • Quelle était l'allocation des actifs?

Les investissements du Compartiment utilisés pour répondre à ses caractéristiques environnementales ou sociales sont résumés ci-dessous.

La catégorie # 1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend les actifs du Compartiment utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales. Elle s'élève à 93 %. Ce pourcentage représente les actifs des investissements liés aux catastrophes naturelles et/ou aux risques de la vie, des investissements liés aux risques météorologiques et des investissements destinés à remédier à l'absence de couverture d'assurance accessible contre les catastrophes naturelles. Il se base sur la moyenne des participations à chaque fin de trimestre au cours de la période de référence.

La catégorie #2 Autres comprend les liquidités, qui ont été considérées comme neutres à des fins de durabilité. La catégorie #2 comprend également les investissements qui n'ont pas été notés par l'outil exclusif de Schroders en matière de durabilité et qui n'ont donc pas contribué au score de durabilité du Compartiment.



La catégorie # 1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce dernier

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

### • Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, des investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Financier	Assurance	91,31
Espèces	Espèces	6,79
Supranational	Supranational	1,97
Instruments dérivés	Dérivés sur devises	-0,05

La liste ci-dessus représente la moyenne des participations du Compartiment à chaque fin de trimestre au cours de la période de référence.

Les % des actifs alignés sur les secteurs économiques mentionnés ci-dessus proviennent de la source de données du Livre des investissements de Schroders (Investment Book of Record, IBoR). Les % des actifs alignés sur les secteurs économiques détaillés ailleurs dans le Rapport annuel audité proviennent du Livre comptable (Accounting Book of Record, ABoR) tenu par l'agent administratif. En raison de ces différentes sources de données, il peut y avoir des différences marginales dans les % des actifs alignés sur les secteurs économiques du fait des différentes méthodes de calcul de ces différentes sources de données.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements du Compartiment (y compris les activités transitoires et habilitantes) ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie. L'alignement des investissements de ce Compartiment sur la taxinomie n'a donc pas été calculé et a, par conséquent, été considéré comme représentant 0 % du portefeuille du Compartiment.

• Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

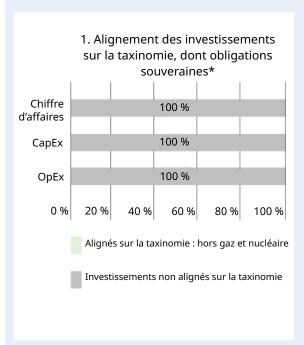
Oui :	
Dans le gaz fossile	Dans l'énergie nucléaire
X Non	

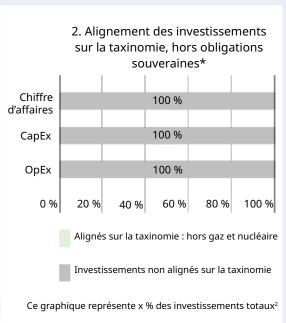
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie pour l'ensemble des investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement pour les investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





<sup>\*</sup> Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>2</sup> Comme il n'y a pas d'alignement sur la taxinomie, il n'y a pas d'impact sur le graphique si les obligations souveraines sont exclues (c'est-à-dire que le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie reste de 0 %) et la Société de gestion estime donc qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ces informations.

### Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Conformément à ce qui précède, la part des investissements du Compartiment dans des activités transitoires et habilitantes a été considérée comme représentant 0 % du portefeuille du Compartiment.

• Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette question n'est pas pertinente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'étant pas engagé à réaliser des investissements durables, cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment ne s'étant pas engagé à réaliser des investissements durables, cette question ne s'applique pas à ce Compartiment.





Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres comprend les liquidités, qui ont été considérées comme neutres à des fins de durabilité. La catégorie #2 comprend également les investissements qui n'ont pas été notés par l'outil exclusif de Schroders en matière de durabilité et qui n'ont donc pas contribué au score de durabilité du Compartiment.

Des garanties minimales ont été appliquées, le cas échéant, aux instruments du marché monétaire, aux instruments dérivés utilisés dans le but de réduire le risque (couverture) ou aux autres investissements en limitant (dans une mesure appropriée) les investissements dans des contreparties qui avaient des liens de propriété ou une exposition à des pays à risque plus élevé (à des fins de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de corruption, d'évasion fiscale et de risques de sanctions). Une évaluation des risques à l'échelle de la société tient compte de la note de risque de chaque juridiction, qui inclut une référence à un certain nombre de déclarations publiques, d'indices et d'indicateurs de gouvernance mondiale émis par l'ONU, l'Union européenne, le gouvernement britannique, le Groupe d'action financière et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), telles que Transparency International et le Comité de Bâle.

En outre, les nouvelles contreparties ont été examinées par l'équipe de risque de crédit de Schroders, et l'approbation d'une nouvelle contrepartie a été basée sur un examen global des différentes sources d'informations disponibles, y compris, notamment, la qualité de la gestion, la structure de propriété, le lieu, l'environnement réglementaire et social auquel chaque contrepartie est soumise, ainsi que le degré de développement du système bancaire local et son cadre réglementaire. Un suivi continu a été effectué grâce à un outil exclusif de Schroders qui étaye l'analyse de la gestion des tendances et défis environnementaux, sociaux et de gouvernance d'une contrepartie.

L'équipe de risque de crédit de Schroders a surveillé les contreparties et, au cours de la période de référence, dans la mesure où certaines contreparties ont été retirées de la liste approuvée pour tous les compartiments conformément à notre politique et à nos exigences de conformité, elles ne pouvaient plus être utilisées par le Compartiment pour tout investissement pertinent à compter de la date de leur retrait.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises au cours de la période de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment étaient les suivantes :

- le Gestionnaire d'investissement a appliqué des critères de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment ;
- le Gestionnaire d'investissement a pris en compte les scores de durabilité du Compartiment et des investissements individuels lors de la sélection des actifs détenus par le Compartiment ; et
- le Gestionnaire d'investissement a évalué les pratiques de bonne gouvernance des investissements du Compartiment.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

